

Information sur la date d'entrée en vigueur de l'accord-cadre de coopération entre la république du Paraguay et la Communauté économique européenne, signé à Bruxelles, le 3 février 1992 (*)

La notification de l'accomplissement des procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord-cadre de coopération susmentionné ayant été achevé le 28 octobre 1992, cet accord entrera en vigueur, conformément à son article 25, le 1^{er} novembre 1992. »

(*) Voir page 71 du présent Journal officiel.